

## eCH-0051 – Catalogue de données de base pour les domaines spécialisés de la police et de la justice

<b>Nom</b>	Catalogue de données de base pour les domaines spécialisés de la police et de la justice
<b>eCH-nombre</b>	eCH-0051
<b>Catégorie</b>	Norme
<b>Degré de maturité</b>	Défini
<b>Version</b>	3.0.0
<b>Statut</b>	Approuvé
<b>Date de décision</b>	2025-01-23
<b>Date de publication</b>	2024-11-25
<b>Remplace la version</b>	2.11.0 – Major Change
<b>Conditions préalables</b>	--
<b>Annexes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documentation HTML</li> <li>• Schémas XML</li> <li>• Concept-cadre</li> </ul>
<b>Langues</b>	Allemand (original), français (traduction)
<b>Auteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe spécialisé eCH « police/justice »</li> <li>• Équipe principale Sicap (cf. l'Annexe B)</li> </ul>
<b>Éditeur / distribution</b>	Association eCH, Räfelstrasse 20, 8045 Zurich T 044 388 74 64, <a href="http://www.ech.ch">www.ech.ch</a> / <a href="mailto:info@ech.ch">info@ech.ch</a>

### Condensé

La présente norme définit le format pour l'échange de données dans le champ d'application de la police et de la justice. L'utilisation de la norme pour l'échange de données dans le champ d'application de la police et de la justice est recommandée par TIP et HIJP.

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>5</b>
1.1	Statut	5
1.2	Champ d'application	5
1.3	Avantages	5
1.4	Priorités	5
1.5	Notation	6
<b>2</b>	<b>Principes</b>	<b>6</b>
2.1	Concept	6
2.1.1	Documentation des types	6
2.1.2	Types simples	7
2.1.3	Types code	7
2.1.4	Types composés	8
2.1.5	Modules	8
2.2	Documentation	9
<b>3</b>	<b>Modules</b>	<b>9</b>
3.1	Module Event	10
3.1.1	Types simples	10
3.1.2	Types code	10
3.1.3	Types composés	10
3.2	Module Personne	10
3.2.1	Types simples	10
3.2.2	Types code	11
3.2.3	Types composés	11
3.3	Module Cas d'affaires	11
3.3.1	Types simples	11
3.3.2	Types code	11
3.3.3	Types composés	11
3.4	Module Pièce d'identité	12
3.4.1	Types simples	12

3.4.2	Types code .....	12
3.4.3	Types composés .....	12
<b>3.5</b>	<b>Module Localisation .....</b>	<b>12</b>
3.5.1	Types simples .....	12
3.5.2	Types code .....	13
3.5.3	Types composés .....	13
<b>3.6</b>	<b>Module Organisation .....</b>	<b>13</b>
3.6.1	Types simples .....	13
3.6.2	Types code .....	13
3.6.3	Types composés .....	14
<b>3.7</b>	<b>Module Communication .....</b>	<b>14</b>
3.7.1	Types simples .....	14
3.7.2	Types code .....	14
3.7.3	Types composés .....	14
<b>3.8</b>	<b>Module Général .....</b>	<b>14</b>
3.8.1	Types simples .....	15
3.8.2	Types code .....	15
3.8.3	Types composés .....	15
<b>4</b>	<b>Recommandation pour catalogues métier / application .....</b>	<b>16</b>
<b>5</b>	<b>Sécurité .....</b>	<b>16</b>
<b>6</b>	<b>Exclusion de responsabilité/droits de tiers .....</b>	<b>17</b>
<b>7</b>	<b>Droits d'auteur .....</b>	<b>17</b>
	<b>Annexe A – Références et bibliographie .....</b>	<b>18</b>
	<b>Annexe B – Collaboration et vérification .....</b>	<b>18</b>
	<b>Annexe C – Abréviations et glossaire .....</b>	<b>19</b>
	<b>Annexe D – Modifications par rapport à la version précédente .....</b>	<b>19</b>
	<b>Annexe E – Liste des illustrations .....</b>	<b>21</b>
	<b>Annexe F – Liste des tableaux .....</b>	<b>21</b>

## Remarque

La formulation employée dans le présent document pour désigner les personnes est neutre en termes de genre. Elle repose sur le [guide](#) de la Chancellerie fédérale. On recourt, selon la situation, à des doublets intégraux (citoyens et citoyennes), à des formes abstraites en termes de genre (personne assurée), à des formes neutres du point de vue du genre (les assurés) ou à des périphrases dépourvues de référence à la personne. L'utilisation du masculin générique (citoyens) n'est plus admise. Les formes intégrales sont employées dans les textes continus, autrement dit les textes constitués de phrases rédigées. Les formes abrégées sont acceptées dans les passages de texte concis, les tableaux par exemple. On utilise alors la forme courte avec barre oblique, toutefois sans tiret (réfèrent/e). Les points médians et autres caractères similaires sont proscrits.

# 1 Introduction

Le présent document a été élaboré comme « Major Change » dans le cadre du projet « Redesign eCH-0051 ». La norme sert désormais de catalogue de base à partir duquel des catalogues métier peuvent être créés à l'usage des domaines de la police, des ministères publics, des tribunaux, de l'exécution des peines et de l'administration judiciaire (p. ex. casier judiciaire ou services centraux).

Les réflexions d'ordre conceptuel et organisationnel relatives au nouvel ensemble de normes sont présentées dans le concept-cadre en annexe. Le document s'adresse aux membres du groupe spécialisé eCH « police/justice » ainsi qu'aux mandants, chefs de projet, spécialistes, responsables d'application et développeurs dans le cadre des projets et organisations chargés de la mise en œuvre de la norme.

## 1.1 Statut

Approuvé : Le document a été approuvé par le comité d'experts. Il a pouvoir normatif pour le champ d'application défini dans la sphère de validité stipulée.

## 1.2 Champ d'application

Dans la mesure du possible, la norme eCH-0051 doit toujours être utilisée pour l'échange de données dans le champ d'application de la police et de la justice. Elle peut être utilisée afin de définir les interfaces en ligne et d'exportation/importation. La norme ne décrit pas de cas d'application concrets.

## 1.3 Avantages

La norme favorise l'interopérabilité entre les applications. La dénomination spécifiée dans les schémas XML permet de générer une vue unique et indépendante de l'application sur les données. Cela signifie que les applications concernées par la norme sont plus faciles à intégrer d'un point de vue conceptuel. L'avantage qui en résulte est d'éviter les erreurs et les activités répétitives. Enfin, à long terme, des économies sont attendues sur les coûts d'acquisition et de maintenance.

## 1.4 Priorités

La norme définit des attributs et des codes universels, c'est-à-dire réutilisables dans plusieurs catalogues métier, regroupés sémantiquement dans différents modules. Les modules mis à disposition ainsi que leurs contenus dépendent des exigences métier vis-à-vis des applications utilisées. Les représentations exhaustives de structures de données complexes (p. ex. personne, véhicule, etc.) sont volontairement évitées. En revanche, les attributs et les codes nécessaires à la description de telles structures sont mis à disposition.

## 1.5 Notation

Les directives dans le présent document sont indiquées selon la terminologie de [RFC2119]. Dans ce contexte, les expressions en LETTRES MAJUSCULES ont les significations suivantes :

<b>IMPÉRATIF</b>	Le responsable doit réaliser l'objectif.
<b>RECOMMANDÉ</b>	Le responsable peut renoncer à la réalisation de l'objectif pour de justes motifs.
<b>FACULTATIF</b>	Le responsable est libre de choisir s'il souhaite réaliser l'objectif ou non.

## 2 Principes

### 2.1 Concept

La norme sert de base à la composition de structures de données métier à utiliser dans l'environnement juridique et policier. Les éléments de cette norme sont classés comme types simples, types code ou types composés. Les éléments de cette norme sont regroupés en modules.

Tous les types représentent des objets d'information ou des attributs de ces derniers. Dans le cadre de la modélisation des données, un objet d'information est un objet à définir clairement, à propos duquel des informations doivent être enregistrées ou traitées. L'objet peut être matériel ou immatériel, concret ou abstrait. Exemples : un véhicule, un compte, une personne, un état. Les termes liés à des actions ou à des processus ne font pas partie de cette norme et doivent être définis dans des normes spécialisées correspondantes. Exemple : une expression du type « porter plainte » ne fait pas partie de cette norme.

#### 2.1.1 Documentation des types

[IMPÉRATIF] : Les définitions contenues dans les schémas XML sont saisies aussi bien en allemand qu'en français à l'aide d'éléments `xs:annotation/xs:documentation` spécifiques à la langue.

```
<xs:annotation>
  <xs:documentation xml:lang="de">Beschreibung DE</xs:documentation>
  <xs:documentation xml:lang="fr">Description FR</xs:documentation>
</xs:annotation>
```

où :

```
xmlns:xs="http://www.w3.org/2001/XMLSchema"
xmlns:xml="http://www.w3.org/XML/1998/namespace"
```

[IMPÉRATIF] : Les documentations sont saisies pour l'ensemble des schémas, types, éléments et attributs :

- `xs:schema`
- `xs:complexType`
- `xs:simpleType`
- `xs:element`
- `xs:attribute`

[IMPÉRATIF] : Les modules et les types contenus sont décrits sous forme de tableau dans l'introduction du présent document. En ce qui concerne la norme, la documentation dans les schémas XML s'applique.

### 2.1.2 Types simples

Types simples mais néanmoins désignés décrivant les différents attributs d'un objet d'information. Exemples : prénom ou date de naissance d'une personne, nom de rue dans une adresse, etc.

Les types simples sont réutilisés dans des normes spécialisées reposant sur cette norme.

#### Conventions

- [IMPÉRATIF] : Les types simples se terminent par le suffixe `*Type`.
- [RECOMMANDÉ] : Les types simples sont généralement de type `xs:SimpleType`.
- [FACULTATIF] : Les types simples peuvent être de type `xs:ComplexType`, à condition de ne contenir que des attributs et/ou un élément `xs:SimpleContent` unique.
- [IMPÉRATIF] : Outre un `xs:SimpleContent` optionnel, les types simples proprement dits ne contiennent aucun élément.
- [IMPÉRATIF] : Les types simples peuvent hériter des propriétés d'un seul autre type. Les héritages multiples sont expressément interdits.
- [FACULTATIF] : Les types simples dérivés peuvent restreindre ou élargir les propriétés adoptées (p. ex. longueur du texte, plage de numéros, etc.).

### 2.1.3 Types code

Les attributs d'un objet d'information pouvant être clairement définis au moyen de codes et de références dans les tableaux de codes correspondants sont appelés types code. Exemples : lieu d'origine, type de pièce d'identité, numéro postal d'acheminement/ville, etc. En principe, le type code est un type simple qui se distingue toutefois par le fait qu'il est clairement défini par des codes. Les types code peuvent être mis à disposition sous une forme élargie pouvant contenir du texte libre.

## Conventions

- [IMPÉRATIF] : Les types code se terminent par le suffixe \*CodeType.
- [IMPÉRATIF] : Les types code contenant du texte libre supplémentaire se terminent par le suffixe \*CodeOrFreetextType.
- [IMPÉRATIF] : Les types code sont toujours un héritage de l'élément de schéma *CodeType*<sup>1</sup> *général* et ne peuvent donc pas hériter d'autres types de propriétés.
- [IMPÉRATIF] : Les types code sont toujours de type xs:ComplexType et contiennent exactement un élément xs:SimpleContent réservé à la transmission de la « valeur des codes ».
- [IMPÉRATIF] : Les types code contiennent une annotation qui décrit la source des valeurs de codes disponibles.
- [IMPÉRATIF] : Les types code concrets dérivés délimitent le type au moyen de restrictions « fixed » des attributs CodeType « domain » et « category ».
- [RECOMMANDÉ] : Les types code peuvent faire référence à des sources internes à la norme (énumérations).
- [RECOMMANDÉ] : Les types code peuvent faire référence à des sources externes à la norme (requêtes auprès de systèmes tiers).

### 2.1.4 Types composés

Les types composés sont des types de données plus complexes qui représentent des objets d'information à l'aide de plusieurs attributs descriptifs ou d'éléments contenus. Les types composés sont conçus comme des définitions minimales de sujets ou d'objets pour des usages spécifiques.

Exemple : pièce d'identité officielle. Les types composés sont réutilisés dans des normes spécialisées reposant sur cette norme.

## Conventions

- [IMPÉRATIF] : Les types composés se terminent par le suffixe \*ComponentType.
- [IMPÉRATIF] : Les types composés sont toujours de type xs:ComplexType.
- [IMPÉRATIF] : Les types composés peuvent hériter des propriétés d'un seul autre type. Les héritages multiples sont expressément interdits.

### 2.1.5 Modules

Les types simples, de codes et composés sont attribués à un module selon leur appartenance sémantique. Les modules disponibles et les définitions qu'ils contiennent sont décrits dans le chapitre « 3 Modules ».

## Conventions

- [IMPÉRATIF] : Les modules sont décrits schématiquement dans un fichier XSD spécifique.
- [IMPÉRATIF] : Les types d'un module sont contenus dans le fichier XSD du module.
- [FACULTATIF] : Les types de modules peuvent dépendre des types d'autres modules.
- [IMPÉRATIF] : Les rapports de dépendance doivent être unidirectionnels ; autrement dit, il ne doit y avoir aucune référence circulaire entre les modules.

---

<sup>1</sup> eCH-0051-common:codeType



## 2.2 Documentation

Le présent document décrit l'ensemble des modules et des types qu'ils contiennent. Une description technique détaillée des différents types est volontairement évitée et peut être consultée dans les annexes :

Documentation HTML dans [HTML-DOC] / [BEIL1-DRA-2024-09-20-eCH-0051-V3-0-0\_DOC.zip]

Schémas XSD dans [XSD-DOC] / [BEIL2-DRA-2024-09-20-eCH-0051-V3-0-0\_XSD.zip]

## 3 Modules

La norme est subdivisée en modules. Le diagramme UML suivant donne un aperçu des modules disponibles.

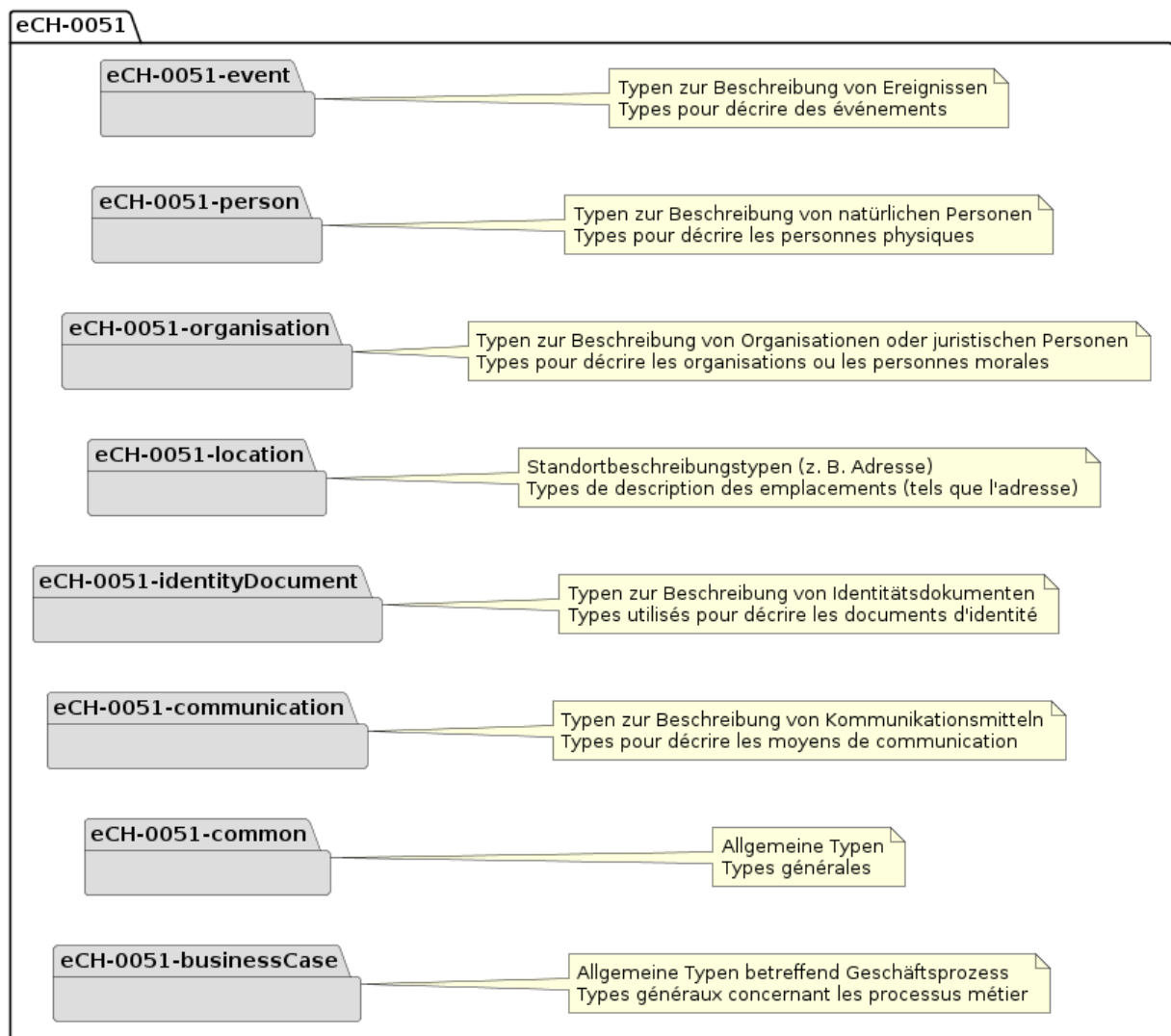


Figure 1 : Diagramme UML « Modules de la norme »

Les chapitres suivants décrivent les différents modules ainsi que leurs contenus.

### 3.1 Module Event

#### Schéma

[eCH-0051-person-3-0-0.xsd]

#### Sommaire

Ce module contient des types simples, de codes et composés servant à décrire un évènement.

#### 3.1.1 Types simples

Aucun

#### 3.1.2 Types code

Type	Descriptif
<code>legalOffenceCodeType</code>	Définition d'un code de délit / d'infraction

Table 1 : Module Event Types code

#### 3.1.3 Types composés

Aucun

### 3.2 Module Personne

#### Schéma

[eCH-0051-person-3-0-0.xsd]

#### Sommaire

Ce module contient des types simples, de codes et composés servant à décrire une personne physique.

#### 3.2.1 Types simples

Type	Descriptif
<code>officialNameType</code>	Nom (de famille) officiel d'une personne physique.
<code>firstNameType</code>	Prénom d'une personne physique.
<code>dateOfBirthType</code>	Date de naissance d'une personne physique.
<code>socialSecurityNumberType</code>	Numéro de sécurité sociale à 13 chiffres d'une personne physique.

Table 2 : Module Personne Types simples

### 3.2.2 Types code

Type	Descriptif
<code>sexCodeType</code>	Définition d'un code indiquant le sexe d'une personne physique.
<code>sexCodeOrFreetextType</code>	Description du sexe social d'une personne physique sous forme de texte libre ou <code>sexCodeType</code> .
<code>nationalityCodeType</code>	Définition d'un code correspondant à la nation/nationalité.
<code>relationshipToPersonCodeType</code>	Définition d'un code décrivant la relation entre une personne et une autre, p. ex. tuteur, mère ou père.
<code>relationshipToPersonCodeOrFreetextType</code>	Description de la relation entre une personne et une autre sous forme de texte libre ou <code>relationshipToPersonCodeType</code> .
<code>placeOfOriginCodeType</code>	Définition d'un code correspondant au lieu d'origine.
<code>placeOfOriginCodeOrFreetextType</code>	Description du lieu d'origine sous forme de texte libre ou <code>placeOfOriginCodeType</code> . Si le lieu d'origine n'est pas connu, un pays peut être indiqué.

Table 3 : Module Personne Types code

### 3.2.3 Types composés

Aucun

## 3.3 Module Cas d'affaires

### Schéma

[eCH-0051-businessCase-3-0-0.xsd]

### Sommaire

Ce module contient des types simples, de codes et composés servant à décrire un cas d'affaires.

### 3.3.1 Types simples

Type	Descriptif
<code>caseNumberType</code>	Définition du numéro du cas d'affaires

Table 4 : Module Cas d'affaires Types simples

### 3.3.2 Types code

Aucun

### 3.3.3 Types composés

Aucun

### 3.4 Module Pièce d'identité

#### Schéma

[eCH-0051-identityDocument-3-0-0.xsd]

#### Sommaire

Ce module contient des types simples, de codes et composés servant à décrire une pièce d'identité.

#### 3.4.1 Types simples

Type	Descriptif
<code>documentNumberType</code>	Définition du numéro d'une pièce d'identité officielle.

Table 5 : Module Pièce d'identité Types simples

#### 3.4.2 Types code

Type	Descriptif
<code>documentKindCodeType</code>	Définition d'un code correspondant au type de pièce d'identité.
<code>documentKindCodeOrFreetextType</code>	Description du type de pièce d'identité sous forme de texte libre ou <code>documentKindCodeType</code> .

Table 6 : Module Pièce d'identité Types code

#### 3.4.3 Types composés

Type	Descriptif
<code>documentComponentType</code>	Description d'une pièce d'identité sous la forme la plus simple.

Table 7 : Module Pièce d'identité Types composés

### 3.5 Module Localisation

#### Schéma

[eCH-0051-location-3-0-0.xsd]

#### Sommaire

Ce module contient des types simples, de codes et composés servant à décrire une localisation.

#### 3.5.1 Types simples

Type	Descriptif
<code>streetType</code>	Définition d'un nom de rue
<code>houseNumberType</code>	Définition d'un numéro de maison

Table 8 : Module Localisation Types simples

### 3.5.2 Types code

Type	Descriptif
countryCodeType	Définition du pays
countryCodeOrFreetextType	Définition d'un code (CodeTables) ou d'une désignation de lieu
countryIso2CodeType	Pays selon la norme ISO-3166 alpha-2
countryIso3CodeType	Pays selon la norme ISO-3166 alpha-3
placeCodeType	Définition d'un code pour un lieu situé en Suisse.
placeCodeOrFreetextType	Description d'un lieu sous forme de texte libre ou placeCodeType.

Table 9 : Module Localisation Types code

### 3.5.3 Types composés

Aucun

## 3.6 Module Organisation

### Schéma

[eCH-0051-organisation-3-0-0.xsd]

### Sommaire

Ce module contient des types simples, de codes et composés servant à décrire une organisation ou une personne morale.

#### 3.6.1 Types simples

Type	Descriptif
uidOrganisationIdCategoryType	Définition de la catégorie d'ID d'entreprise comme préfixe selon la norme eCH-0098.
uidOrganisationIdType	Définition de la partie numérique de l'IDE selon la norme eCH-0098.
organisationNameType	Définition d'un nom d'organisation.

Table 10 : Module Organisation Types simples

#### 3.6.2 Types code

Type	Descriptif
treatingAuthorityCodeType	Définition d'un code correspondant à une autorité compétente connue en Suisse.

Table 11 : Module Organisation Types code

### 3.6.3 Types composés

Type	Descriptif
uidStructureComponentType	Définition de l'IDE (identificateur d'entreprise) selon la norme eCH-0098.

Table 12 : Module Organisation Types composés

## 3.7 Module Communication

### Schéma

[eCH-0051-communication-3-0-0.xsd]

### Sommaire

Ce module contient des types simples, de codes et composés servant à décrire des moyens de communication.

#### 3.7.1 Types simples

Type	Descriptif
phoneNumberType	Définition d'un numéro de téléphone suisse ou international.
eMailAddressType	Définition d'une adresse e-mail.

Table 13 : Module Communication Types simples

#### 3.7.2 Types code

Aucun

#### 3.7.3 Types composés

Aucun

## 3.8 Module Général

### Schéma

[eCH-0051-common-3-0-0.xsd]

### Sommaire

Le module Général contient des types simples, de codes et composés pouvant être utilisés par tous les types.

### 3.8.1 Types simples

Type	Descriptif
datePartiallyKnownType	Définition flexible d'une date partiellement connue : année, année et mois, date, date et heure ou date inconnue.
partiallyKnownIsoType	Définition d'une date totalement inconnue.
dateTimeKnownType	Définition fixe d'une date ou d'une date avec indication de l'heure.
languageType	Code de langue selon ISO 639.
designationType	Désignation internationalisée.
remarkType	Observation / remarque / avertissement.
binaryContentType	Définition pour les données binaires codées au format Base64.
checksumType	Définition d'une somme de contrôle.
fileBinType	Définition pour la transmission d'un fichier adjoint.
fileRefType	Annexe comme chemin d'accès relatif
uriType	Uniform Resource Identifier (URI)

Table 14 : Module Général Types simples

### 3.8.2 Types code

Type	Descriptif
codeType	Définition de base d'un code. Le codeType est utilisé par différentes définitions concrètes « *CodeType » comme élément/classe de base.

Table 15 : Module Général Types code

### 3.8.3 Types composés

Aucun

## 4 Recommandation pour catalogues métier / application

Il est recommandé d'utiliser cette norme dans le cadre de la création de catalogues métier, et également de publier les catalogues métier proprement dits comme normes eCH.

Les catalogues métier sont généralement structurés comme suit :

- Les catalogues métier définissent les structures de données et les processus de transmission des données conformément aux exigences spécifiques au domaine ou à l'organisation.
- Les catalogues métier comprennent un ou plusieurs cas d'utilisation. Un cas d'utilisation est regroupé sous forme de groupe de messages.
- Un groupe de messages comprend tous les types de messages nécessaires pour la mise en œuvre complète d'un cas d'utilisation.
- Les types de messages correspondent à des structures de données formellement définies. La définition des types de messages sert à valider les structures de données qui sont transmises dans un message.

Il est par ailleurs recommandé que les catalogues métier utilisent les mêmes conventions de classification que celles prescrites dans la présente norme (types simples, de codes et composés).

Vous trouverez de plus amples informations sur la création des catalogues métier dans le document *BEIL3\_eCH-0051-3.0.0-Concept-cadre\_017.docx / Chapitre « Guide pour les catalogues métier »*.

## 5 Sécurité

La norme eCH-0051 ne définit qu'un modèle pour représenter les données de manière uniforme. Les points pertinents pour la sécurité et la protection des données doivent être réglés entre les partenaires impliqués. Cela signifie qu'il est de la responsabilité des entreprises ou des offices de respecter la législation et les directives en vigueur en matière de sécurité de l'information et de protection des données (SIPD).



## 6 Exclusion de responsabilité/droits de tiers

Les normes élaborées par l'Association **eCH** et mises gratuitement à la disposition des utilisatrices et utilisateurs ainsi que les normes de tiers adoptées, ont seulement valeur de recommandations. L'Association **eCH** ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des décisions ou mesures prises par une utilisatrice ou un utilisateur sur la base des documents qu'elle met à disposition. L'utilisatrice ou utilisateur est tenu d'étudier attentivement les documents avant de les mettre en application et au besoin de procéder aux consultations appropriées. Les normes **eCH** ne remplacent en aucun cas les consultations techniques, organisationnelles ou juridiques appropriées dans un cas concret.

Les documents, méthodes, normes, procédés ou produits référencés dans les normes **eCH** peuvent le cas échéant être protégés par des dispositions légales sur les marques, les droits d'auteur ou les brevets. L'obtention des autorisations nécessaires auprès des personnes ou organisations détentrices des droits relève de la seule responsabilité de l'utilisatrice ou de l'utilisateur.

Bien que l'Association **eCH** mette tout en œuvre pour assurer la qualité des normes qu'elle publie, elle ne peut fournir aucune assurance ou garantie quant à l'absence d'erreur, l'actualité, l'exhaustivité et l'exactitude des documents et informations mis à disposition. La teneur des normes **eCH** peut être modifiée à tout moment sans préavis.

Toute responsabilité relative à des dommages que l'utilisatrice ou l'utilisateur pourrait subir par suite de l'utilisation des normes **eCH** est exclue dans les limites des réglementations applicables.

## 7 Droits d'auteur

Quiconque élabore des normes **eCH** en conserve la propriété intellectuelle. Elle ou il s'engage toutefois à mettre gratuitement, et pour autant que ce soit possible, la propriété intellectuelle en question ou ses droits à une propriété intellectuelle de tiers à la disposition des groupes de spécialistes respectifs ainsi qu'à l'Association **eCH** pour une utilisation et un développement sans restriction dans le cadre des buts de l'association.

Les normes élaborées par les groupes de spécialistes peuvent, moyennant mention du détenteur/de la détentrice des droits d'auteur **eCH** respectifs, être utilisées, développées et déployées gratuitement et sans restriction.

Les normes **eCH** sont complètement documentées et libres de toute restriction relevant du droit des brevets ou de droits de licence. La documentation correspondante peut être obtenue gratuitement.

Les présentes dispositions s'appliquent exclusivement aux normes élaborées par **eCH**, non aux normes ou produits de tiers auxquels il est fait référence dans les normes **eCH**. Les normes incluront les références appropriées aux droits de tiers.

## Annexe A – Références et bibliographie

[HTML-DOC]	Documentation sous forme de structure HTML navigable en annexe : [BEIL1-DRA-2024-09-20-eCH-0051-V3-0-0_DOC.zip]
[XSD-DOC]	Schémas XML de l'ensemble des modules en annexe : [BEIL2-DRA-2024-09-20-eCH-0051-V3-0-0_XSD.zip] contient : <ul style="list-style-type: none"><li>- eCH-0051-businessCase-3-0-0.xsd</li><li>- eCH-0051-common-3-0-0.xsd</li><li>- eCH-0051-communication-3-0-0.xsd</li><li>- eCH-0051-identityDocument-3-0-0.xsd</li><li>- eCH-0051-location-3-0-0.xsd</li><li>- eCH-0051-organisation-3-0-0.xsd</li><li>- eCH-0051-person-3-0-0.xsd</li></ul>
[RK-0051-FK]	BEIL3_eCH-0051-3.0.0-Concept-cadre_017.docx / Chapitre « Guide pour les catalogues métier »
[eCH-0098]	eCH-0098 V6.0.0 : Norme concernant les données Données des entreprises

## Annexe B – Collaboration et vérification

Examen général et entité à l'origine de la demande	Groupe spécialisé eCH « police/justice »
Conception et mise en œuvre	Équipe principale Sicap

### Équipe principale Sicap

Bernasconi, Albano	HIJP – Centre de compétences pour la transformation numérique dans la justice pénale
Fuhrer, Patrik	CSI-DFJP
Leitel, Andreas	ICLIP AG
Page, Martin	TIP Suisse – Technique et informatique policières suisse
Schaad, Daniel	CSI-DFJP
Schütz, Xhemal	HIJP – Centre de compétences pour la transformation numérique dans la justice pénale
Weiler, Werner	HIJP – Centre de compétences pour la transformation numérique dans la justice pénale

## Annexe C – Abréviations et glossaire

HIJP Suisse	Centre de compétences pour la transformation numérique dans la justice pénale ; corporation de droit public en création ; organisation appelée à succéder au Programme « Harmonisation de l'informatique dans la justice pénale »
TIP Suisse	Technique et informatique policières suisse ; corporation de droit public
Sicap	Standards informatiques pour la chaîne pénale : domaine d'activité commun de HIJP Suisse et de TIP Suisse pour l'élaboration et le développement de standards informatiques spécifiques à la police et à la justice
IDE	Numéro d'identification des entreprises
UML	Unified Modelling Language
URI	Uniform Resource Identifiers
XML	eXtensible Markup Language
XSD	Définition de schéma XML

## Annexe D – Modifications par rapport à la version précédente

Depuis 2006, la norme eCH-0051 est utilisée par les autorités policières pour les interfaces. Elle a par ailleurs été étendue aux exigences des autorités judiciaires. Un important référentiel de données a été créé afin de répondre aux nombreux besoins. La norme, qui contenait diverses tares héritées du passé, était devenue trop complexe, occultant toute vue d'ensemble. Le projet « Redesign eCH-0051 » a permis de réviser la norme et de repenser sa structure ainsi que son utilisation. Les principales modifications sont les suivantes :

- *Principes de standardisation* : la standardisation tient compte des besoins métier et doit avoir une utilité avérée. La norme n'aborde pas les interfaces bilatérales entre deux partenaires et les cas particuliers. Les spécifications des interfaces ne sont pas uniquement des référentiels de données, elles doivent aussi inclure des validations ; cela signifie qu'il y a moins d'instructions successives à programmer dans les applications.
- *Modularisation* : le catalogue de base a une structure modulaire et contient des objets d'information ainsi que des attributs (regroupés ci-après sous la désignation « éléments ») présentant un intérêt majeur (p. ex. numéro AVS). Les responsables d'application peuvent spécifier leurs interfaces sur la base des éléments. Cette approche leur offre d'une part davantage de flexibilité en leur permettant de définir les interfaces précisément en fonction des besoins métier. D'autre part, ils sont tenus d'annoncer les éléments universels, c'est-à-dire réutilisables dans plusieurs catalogues métier, afin que Sicap et le groupe spécialisé eCH puissent les intégrer dans les standards.

- *Catalogues métier* : les standards métier, ou plus précisément les définitions des structures de données qui y sont formulées, sont appelés catalogues métier. Les standards métier proprement dits **ne font pas** partie de la norme eCH-0051, mais utilisent les éléments du catalogue de base. Des recommandations sont toutefois émises concernant l'élaboration de standards métier. Des catalogues métier peuvent être publiés en plus de la norme eCH-0051 et recevoir leur propre numéro de standardisation. Grâce aux catalogues métier et à leurs cas d'utilisation, il n'est plus nécessaire de spécifier systématiquement les mêmes interfaces; de plus, l'échange structuré d'informations identiques entre un grand nombre d'entités impliquées devient possible.
- *Organisation* : Sicap (standards informatiques pour la chaîne pénale) est une collaboration entre TIP et HIJP dont la mission consiste à développer et à gérer des standards. Le groupe spécialisé eCH « police/justice » constitue une partie importante de l'organisation Sicap. Il réunit les membres de différents groupes métier et groupes de travail (p. ex. police, justice, exécution des peines). La répartition en groupes métier thématiques permet de réduire le niveau de complexité. En cas de besoin, des groupes de travail temporaires sont créés pour travailler de manière ciblée sur un domaine. La direction est assurée par le service management eCH-0051, ainsi que par un service management Justice. Les travaux de Sicap et du groupe spécialisé eCH sont pilotés par le comité Sicap qui réunit des représentant-e-s des organisations de base concernées.

De par leur organisation et leurs activités, Sicap et le groupe spécialisé eCH veillent à l'harmonisation du catalogue de base et des catalogues métier. La répartition entre le catalogue de base et les catalogues métier correspond à l'approche modulaire exigée dans les objectifs du projet. Cette façon de procéder permet de réduire le niveau de complexité, les catalogues métier pouvant être axés sur un thème. L'effort de standardisation est compensé par des gains d'efficacité au niveau de la spécification et de la mise en œuvre des interfaces d'application, ainsi que par la prévention d'erreurs et d'activités répétitives.

Les autres réflexions sur la future standardisation pour les domaines spécialisés de la police et de la justice sont présentées dans le concept-cadre en annexe.

## Annexe E – Liste des illustrations

Figure 1 : Diagramme UML « Modules de la norme » ..... 9

## Annexe F – Liste des tableaux

Table 1 : Module Event Types code ..... 10

Table 2 : Module Personne Types simples ..... 10

Table 3 : Module Personne Types code ..... 11

Table 4 : Module Cas d'affaires Types simples ..... 11

Table 5 : Module Pièce d'identité Types simples ..... 12

Table 6 : Module Pièce d'identité Types code ..... 12

Table 7 : Module Pièce d'identité Types composés ..... 12

Table 8 : Module Localisation Types simples ..... 12

Table 9 : Module Localisation Types code ..... 13

Table 10 : Module Organisation Types simples ..... 13

Table 11 : Module Organisation Types code ..... 13

Table 12 : Module Organisation Types composés ..... 14

Table 13 : Module Communication Types simples ..... 14

Table 14 : Module Général Types simples ..... 15

Table 15 : Module Général Types code ..... 15